

2024

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Contacts:

- Philippe-Hervé BLOUIN, Adjoint au Maire chargé des Finances et du Contrôle de gestion (ph.blouin@mouvaux.fr)
- Gladys MARTIN, Directrice du Pôle Finances-Commande Publique (g.martin@mouvaux.fr)

Sommaire

Introduct	tion	2
I. LE	CONTEXTE ECONOMIQUE ET LEGISLATIF NATIONAL	3
A/ Le	e contexte économique	3
	es principales tendances sur les finances locales (données sept. 2023) :	
-	a loi de Finances pour 2024	-
II. M	OUVAUX : ELEMENTS BUDGETAIRES ET FINANCIERS	7
A/ U	ne vision rétrospective 2018 – 2023	7
	n 2023 (en évolution /compte administratif 2022)	
	es prévisions 2024 (/ budget 2023)	
	tructure des effectifs et éléments relatifs à la paye	
1)		
2)	• ,	
3)	Eléments de rémunération	22
4)	Les heures supplémentaires rémunérées	22
5)	Les avantages en nature	22
6)	La gestion du temps de travail	23
E/ La	a structure et la gestion de la dette : l'endettement de la commune est maîtrisé et la capacité de	
dése	endettement préservée	
1)	Photographie de la dette	24
2)	L'encours de la dette	25
3)	La capacité de désendettement	26
III.	PRESENTATION CHIFFREE DES GRANDES EVOLUTIONS DE 2018 A 2026	26
A/ A	nalyse rétrospective 2018-2023	26
B/ A	nalyse prospective 2024-2026	28

Sources:

- Note de conjoncture INSEE, déc. 2023
- Note de conjoncture les Finances Locales, tendances 2023, la Banque Postale, sept. 2023
- Presse spécialisée

Introduction

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) rend obligatoire, dans les communes de plus de 3.500 habitants, la présentation d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB) à l'assemblée avant l'examen du budget. Il portera sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels pris par la collectivité, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Le ROB présentera également la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.

La présentation de ce rapport donne lieu à débat en Conseil municipal, dont il sera pris acte par une délibération spécifique, qui reste la première étape du cycle budgétaire.

La tenue de ce débat doit avoir lieu dans un délai de dix semaines avant le vote du budget primitif pour les collectivités adoptant la nomenclature M57.

Dans ce cadre, si les documents présentés comportent des données chiffrées, cela ne préjuge en rien des décisions qui seront prises par l'assemblée délibérante de notre commune lors du vote du Budget Primitif 2024 ou des décisions ultérieures.

A ce titre, il convient de noter la difficulté d'appréhender surtout en ces périodes de crises multiples les évolutions possibles des ressources et des charges envisageables dans le cadre d'une prospective à 2026.

En outre, les orientations propres à notre commune ne peuvent pas être déterminées sans tenir compte, non seulement du contexte sanitaire, économique et législatif national mais également du contexte propre à notre Ville.

Concernant la procédure budgétaire déterminée depuis 2003, elle sera poursuivie :

- 1- Détermination du résultat provisoire de l'année écoulée en janvier 2024
- 2- Vote du Budget Primitif 2024 le 27 mars 2024 en intégrant le résultat définitif de l'année 2023

Les données relatives au compte administratif 2023 présentées sont prévisionnelles, et peuvent encore faire l'objet d'ajustements.

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET LEGISLATIF NATIONAL

A/ Le contexte économique

L'année 2023 s'est inscrite dans la continuité d'une période de difficultés, avec les crises économique, énergétique et inflationniste qui ont bouleversé les conditions d'élaboration des budgets locaux.

Après une inflation de 5,2% en 2022, l'inflation s'établit à 4,9% en moyenne annuelle 2023.

L'alimentation a été la principale contributrice à l'inflation d'ensemble entre septembre 2022 et septembre 2023. Depuis avril 2023, la hausse des prix des produits alimentaires a ralenti et ce mouvement se poursuivrait courant 2024. L'INSEE anticipe ainsi un reflux de l'inflation, avec une prévision à +2,6% à juin 2024.

Par ailleurs, les taux court terme (base Euribor 3 mois), qui étaient négatifs depuis mi 2015, sont repassés en positif en juillet 2022 et ne cessent d'augmenter. L'Euribor 3 mois approche les 4% début janvier 2024.

B/ Les principales tendances sur les finances locales (données sept. 2023):

En 2022, les communes dans leur ensemble ont réussi à maintenir leurs marges d'autofinancement dans un contexte inflationniste tendu. Leur épargne brute a évolué de 1,9 %, la hausse des recettes de fonctionnement (+ 5 %) permettant de compenser la forte progression des dépenses courantes (+ 5,6 %). Ce constat est néanmoins à nuancer au regard de la grande diversité des situations communales, l'épargne moyenne pour les communes de 3 500 à 100 000 habitants enregistrant un repli, comme cela a été le cas à Mouvaux.

En 2023, l'effet de ciseau entre l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement devrait se creuser. Les **dépenses de fonctionnement** (82,8 milliards d'euros) enregistreraient une évolution quasiment similaire à celle de 2022 (+ 5,5 % après + 5,6 %). Les effets directs (à travers les achats) et indirects (à travers les hausses de salaires) de l'inflation perdureraient en 2023.

Les **dépenses de personnel** (44 milliards d'euros) seraient ainsi en hausse de 4,5 % en raison des différentes mesures mises en place pour redonner du pouvoir d'achat aux agents de la fonction publique: les revalorisations du point d'indice de 2022 et de 2023 pèseraient fortement, ainsi que l'adossement des grilles indiciaires aux revalorisations du SMIC et la revalorisation des grilles d'échelles indiciaires.

Le fort dynamisme des **charges à caractère général** (21,4 milliards d'euros) se confirmerait en 2023 (+ 9 % après + 10,9 %). Ces dépenses sont composées pour plus d'un tiers des achats de matières et fournitures, dont les dépenses énergétiques constituent la moitié et l'alimentaire le dixième.

En 2022, la forte hausse des prix de l'énergie avait pu être limitée pour une partie des communes grâce au bouclier tarifaire ; celui-ci a été reconduit et élargi en 2023, mais avec une limitation de la hausse des

tarifs réglementés de vente (TRV) portée à 15 % (contre 4 % sur 2022) et complétée d'une autre augmentation de 10 % en août 2023 (à noter, les tarifs du gaz ne bénéficient pas de ce bouclier).

Les communes non concernées par ce mécanisme, comme Mouvaux, bénéficient en revanche de « l'amortisseur électricité » par lequel l'État prend en charge une partie de la facture. Mais si ces éléments limitent les très fortes hausses, les communes continuent d'absorber la croissance des prix.

Les contrats de prestations de services, qui pèsent pour 10 % dans les charges à caractère général, pourraient subir le contrecoup de l'inflation et enregistrer d'importantes revalorisations.

La décrue des **intérêts de la dette**, continue depuis 2015, s'arrêterait en 2023 avec une augmentation de 14,7 % qui s'explique par la nette remontée des taux depuis 2022. Ces dépenses atteindraient 1,5 milliard d'euros, soit 1,8 % des dépenses de fonctionnement.

Les **recettes de fonctionnement** (95,9 milliards d'euros) progresseraient de 4,3 % essentiellement sous l'effet de recettes fiscales dynamiques (63,8 milliards d'euros, 67 % des recettes courantes), en hausse de 4,7 %.

La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB, 37,9 milliards d'euros), désormais principal impôt communal depuis la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales (59 % des recettes fiscales), augmenterait de 9,4 % en raison d'une évolution des bases tirée par la revalorisation forfaitaire de 7,1 % (hors locaux professionnels pour lesquels la revalorisation est nettement plus faible) et d'une hausse des taux de l'ordre de 2,6 % en moyenne nationale. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires s'élèverait à 2,2 milliards d'euros : elle bénéficierait également de la hausse des bases et d'un effet taux retrouvé (ils étaient encore gelés en 2022) de 3,8 %. Et globalement, ce dynamisme serait atténué par le très net recul des droits de mutation à titre onéreux (DMTO, 4,6 milliards d'euros), notamment dans les plus grandes communes, celles de moins de 5 000 habitants les percevant via un fonds départemental avec un décalage d'un an.

Les **dotations et compensations fiscales** (16,4 milliards d'euros, + 2,9 %) bénéficient d'une légère hausse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour la première fois depuis 13 ans. Elle est abondée par l'État (et non par redéploiement interne) de 290 millions d'euros pour financer la hausse des dotations de péréquation. Les compensations fiscales augmenteraient quant à elles surtout sous l'effet de la compensation de la réduction des bases des établissements industriels.

Les **produits des services** (7,1 milliards d'euros), progresseraient à nouveau (+ 3,6 %) mais dans des proportions moindres que celles de 2021 et 2022 (respectivement + 18,1 % et + 13,5 %). Le niveau de 2019, avant impact de la crise sanitaire, a été rattrapé en 2022.

L'épargne brute (différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement) qui s'était maintenue en 2022, devrait diminuer en 2023 (- 2,6 %) pour se limiter à 13,1 milliards d'euros, après 13,4 milliards d'euros en 2022 qui correspondait à un niveau record.

L'épargne nette (épargne brute diminuée des remboursements de dette) s'élèverait à 6,7 milliards d'euros et permettrait de financer le quart des investissements.

Malgré cette contraction des marges de manœuvre financière, les communes poursuivraient leurs **investissements**. En effet, si l'année 2020 a marqué une forte baisse (- 16,3 %), les dépenses augmentent depuis (+ 6,0 % en 2021, + 10,8 % en 2022 et + 7,8 % prévus en 2023). L'augmentation des coûts de la construction et des travaux publics explique une partie de cette hausse, mais cette dernière est aussi le fait de l'engagement des communes dans de nouveaux projets dont la réalisation est notamment nécessaire au regard des défis de la rénovation du patrimoine et de la transition écologique. Ils sont aussi rendus possibles par l'octroi de subventions, des crédits du plan de relance et du fonds vert.

Les communes perçoivent en effet des **recettes d'investissement** pour un montant de 12,3 milliards d'euros, constituées essentiellement de dotations et subventions. Elles croîtraient de 5,4 %, principalement sous l'effet de la poursuite des versements des crédits au titre du Plan de relance mais surtout en 2023 par les premiers versements du fonds vert. Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) augmenterait sous l'effet des investissements réalisés depuis 2021. Au total les recettes d'investissement hors dette représenteraient 46 % des dépenses d'investissement.

Le **recours à l'emprunt** viendrait en compléter le financement pour un montant de 7,4 milliards d'euros, équivalent à celui de 2022. Compte tenu du niveau des remboursements (6,4 milliards d'euros), le flux net de dette (correspondant à l'endettement des communes) s'élèverait à 1 milliard d'euros. En conséquence, l'encours de dette atteindrait 66,6 milliards d'euros en fin d'année (+ 1,6 %).

C/ La loi de Finances pour 2024

Recettes des collectivités

La Loi de Finances pour 2024 revalorise de 320 millions d'euros la dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal. L'essentiel est affecté aux dotations de péréquation des communes (+150 M€ sur la DSR et +140 M€ sur la DSU), le solde de 30 M€ alimentant la dotation d'intercommunalité. A noter que Mouvaux ne bénéficie d'aucune des dotations abondées, et voit son enveloppe globale de DGF réduite d'année en année.

	Dotation forfaitaire	Dotation nationale de péréquation	Dotation de solidarité urbaine	Total	Variation N-1	
2014	1 485 480 €	308 404 €	278 074 €	2 071 958 €		
2015	1 246 558 €	301 888 €	278 074 €	1 826 520 €	-11,85%	
2016	949 106 €	275 505 €	278 074 €	1 502 685 €	-17,73%	
2017	793 501€	265 658 €	250 267 €	1 309 426 €	-12,86%	
2018	786 073 €	266 426 €	208 556 €	1 261 055 €	-3,69%	
2019	801 605 €	290 358 €	139 037 €	1 231 000 €	-2,38%	
2020	775 627 €	281 470 €	- €	1 057 097 €	-14,13%	
2021	772 410 €	281 173 €	- €	1 053 583 €	-0,33%	
2022	769 221 €	280 608 €	- €	1 049 829 €	-0,36%	
2023	758 244 €	259 000 €	- €	1 017 244 €	-3,10%	
	Taux de croissance annuel moyen					

La DGF de la Ville a été réduite de moitié depuis 2014, ce qui équivaut à une perte cumulée de 7,3M€ sur 10 ans.

Malgré les demandes réitérées des élus locaux, l'indexation de la DGF sur l'inflation n'a pas été retenue par la Loi de Finances pour 2024.

Le « **fonds vert** » est majoré de 500 millions d'euros, passant d'une enveloppe pluriannuelle globale de 2 à 2,5 milliards d'euros, dont 1,1 milliard d'euros ouvert sur 2024.

• <u>Dépenses des collectivités</u>

Le dispositif d'« amortisseur électricité », instauré en 2023, est reconduit, mais ses conditions d'application sont modifiées. La facture d'électricité (part fourniture uniquement) sera désormais couverte par l'Etat à 75 % (contre 50 % en 2023) mais seulement au-delà d'un prix de 250 euros HT par mégawattheure (contre 180 euros/MWh en 2023). En revanche, le plafond de 500 euros / MWh est supprimé. Les contrats doivent avoir été signés avant le 30 juin 2023 et être encore en vigueur en 2024.

La Ville ayant signé son dernier marché d'électricité fin mai 2023, elle reste éligible au dispositif sur une part de ses consommations (Heures pleines hiver de l'Etoile, des écoles, du centre petite enfance, des plus grandes salles de sport et de l'Hôtel de Ville).

Pour la part Eclairage Public, le tarif fourniture est de 86 € HT/MWh, inférieur au seuil d'éligibilité.

Par ailleurs, la Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027 qui accompagne la Loi de Finances pour 2024 n'introduit pas d'objectif contraignant de réduction des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales, mais anticipe une progression de ces dépenses à un rythme inférieur de 0,5 point au taux d'inflation.

• Présentation des budgets locaux

La Loi de Finances pour 2024 introduit deux mesures ayant vocation à traduire au sein des budgets l'impact écologique des actions locales :

- d'une part, l'obligation faite aux collectivités de plus de 3 500 habitants, à partir de 2024 pour les comptes administratifs et 2025 pour les budgets, de ventiler leurs dépenses d'investissement dans une annexe valorisant leur « impact pour la transition écologique », selon des critères qui restent à préciser;
- d'autre part, la possibilité offerte aux mêmes collectivités d'identifier, toujours en annexe, la part de leur dette finançant ces dépenses.

Enfin, alors qu'elle était plutôt attendue pour 2024, l'obligation de passer au Compte Financier Unique est reportée à 2026.

II. MOUVAUX: ELEMENTS BUDGETAIRES ET FINANCIERS

A/ Une vision rétrospective 2018 – 2023

		Période 2018 -2023 (projection)		
	2018	2023	CROISSANCE % / an	€ / an
Recettes réelles de fonctionnement (hors mouvements exceptionnels 775 et 78)	14 472 679 €	16 362 717 €	2,49%	378 008 €
Dépenses réelles de fonctionnement (hors mouvements exceptionnels 675 et 68)	12 311 152 €	13 664 385 €	2,11%	270 647 €
Dont charges financières (intérêt payés de la dette)	252 587 €	172 611 €	-7,33%	- 15 995 €
Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	2 212 314 €	3 589 654 €	10,16%	275 468 €
Dépenses d'équipement	2 984 621 €	2 105 145 €	n.s.	n.s.
Remboursement en capital de la dette	1 241 124 €	890 952 €	-6,41%	- 70 034 €
Encours de dette au 31/12 (hors emprunt relais souscrit en 2018 et remboursé en 2021)	9 731 184 €	4 836 905 €	-13,05%	- 978 856 €

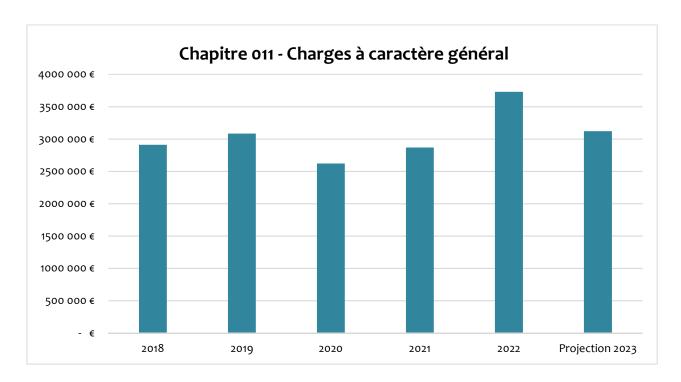
B/ En 2023 (en évolution /compte administratif 2022)

		CA 2022	Projection CA 2023	CROISSANCE % CA 2023 / CA 2022
(1)	Recettes de gestion	15 434 984 €	16 290 055 €	5,54%
	Recettes de gestion réelles	15 434 148 €	16 287 633 €	5,53%
	Dont 70-Produits des services du domaine et ventes diverses	1 845 073 €	1 926 846 €	4,43%
	Dont 73-Impôts et taxes	11 114 991 €	11 517 305 €	3,62%
	Dont 74-Dotations et participations	2 320 114 €	2 687 403 €	15,83%
	Recettes de gestion d'ordre	835 €	2 422 €	n.s.
(2)	Dépenses de gestion	14 679 293 €	13 906 521 €	-5,26%
	Dépenses de gestion réelles	14 078 911 €	13 307 214 €	-5,48%
	Dont 011-Charges à caractère général (fluides, prestations, fournitures, petit équipement)	3 729 078 €	3 121 795 €	-16,29%
	Dont 012-Charges de personnel	8 932 824 €	8 960 309 €	0,31%
	Dont 65-Autres charges de gestion courante (subventions aux associations, CCAS, OGEC)	1 315 301 €	1 163 839 €	-11,52%
	Dont 014-Atténuations de recettes (prélèvement au titre de la loi SRU)	101 708 €	61 271 €	-39,76%
	Dépenses de gestion d'ordre	600 382 €	599 307 €	-0,18%
(3) = (1)-(2)	Excédent brut de fonctionnement	755 690 €	2 383 534 €	215,41%
(4)	66-Charges financières (intérêts de la dette)	129 994 €	172 611 €	32,78%
(5) = (3)-(4)	Capacité d'autofinancement	625 696 €	2 210 923 €	253,35%
(6)	77-Produits exceptionnels	26 925 €	90 214 €	235,06%
(7)	67-Charges exceptionnelles	16 189 €	188 044 €	1061,53%
(8)	78-Reprises sur amortissements et provisions (réel)	- €	33 268 €	n.s.
(9)	68-Dotations aux amortissements et provisions (réel)	66 168 €	- €	n.s.
(10) = (5)+(6)- (7)+(8)-(9)	Financement propre des investissements	570 264 €	2 146 361 €	276,38%
(11)	002-Excédent antérieur reporté	2 526 476 €	1 443 293 €	-42,87%
(12) = (10)+(11)	021-Virement à la section d'investissement	3 096 740 €	3 589 654 €	15,92%
(13)	Recettes d'investissement (reports compris)	3 982 287 €	4 079 635 €	2,44%
(14) = (12)+(13)	Autofinancement global	7 079 028 €	7 669 289 €	8,34%
(15)	Emprunts nouveaux	600 000 €	- €	n.s.
(16)	Dépenses d'investissements (reports compris)	6 235 735 €	4 948 274 €	-20,65%
	Dont 16-remboursement en capital de la dette	845 952 €	890 952 €	5,32%

	Dont 001-Déficit d'investissement reporté	974 634 €	1 389 033 €	42,52%
	Dont Dépenses d'équipement (hors reports)	2 853 733 €	2 105 145 €	-26,23%
	Dont Dépenses d'équipement reportées	1 401 748 €	467 506 €	-66,65%
(17) = (14)+(15)- (16)	Résultat de clôture	1 443 293 €	2 721 015 €	88,53%

Le Taux d'Epargne Brute au CA 2023 serait de 16,49%, contre 7% au CA 2022 (hors premier acompte du filet de sécurité perçu en 2022).

Le Taux d'Epargne Brute connaît une remontée en flèche compte tenu de la baisse des charges à caractère général, et de la maîtrise des charges de personnel, dont l'évolution a été contenue à +0,31% entre 2022 et 2023.



Les charges à caractère général ont connu une hausse inédite de 30% entre 2021 et 2022. Elles affichent une baisse de 16% en 2023 pour atteindre 3 121 795 €, et retrouver un niveau comparable à 2021 (2,9M€).

La renégociation en juin 2023 des contrats de fourniture de gaz et d'éléctricité, combinée au bénéfice de l'amortisseur électricité ainsi qu'aux économies engendrées par le plan de modernisation de l'éclairage public ont permis de diminuer le coût des fluides.

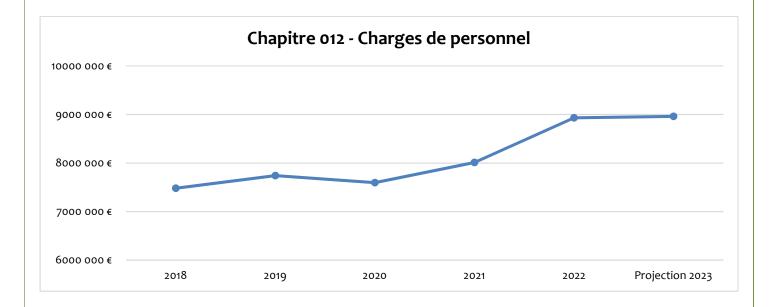
Le coût des fluides, qui s'élevait 1 253 000 € en 2022, a ainsi été réduit de 400 000 €.

D'autres postes de dépenses ont pu être revus à la baisse entre 2022 et 2023 :

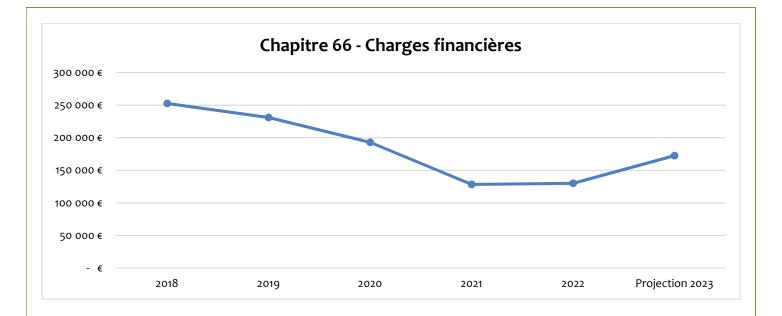
- Entretien des locaux : - 49 000 €, avec l'effet année pleine d'un avenant passé fin 2022 pour réduire les prestations (soit un coût annuel de 112 000 € contre 161 000 € en 2022)

- Fournitures d'entretien : 30 000 € compte tenu de la conclusion d'un nouveau contrat et de la réduction des besoins après les périodes de crise sanitaire.
- Assurances : 22 000 € car l'année 2022 a enregistré une régularisation conséquente de l'assurance dommage-ouvrage de l'Etoile ainsi que la souscription de la dommage-ouvrage du restaurant scolaire Sacré-Cœur Saint-Paul
- Frais d'actes et de contentieux : 44 000 € car les honoraires d'avocat liés au contentieux de l'Etoile et au recours SRU ont été provisionnés en 2022.

Au total, le chapitre 011 diminue de 607 283 €.



Après avoir connu une hausse conséquente en 2022, en raison notamment du dégel du point d'indice, des revalorisations du SMIC et de l'instauration de la prime de précarité, les charges de personnel ont pu être contenues en 2023. Elles sont stabilisées à 8 960 309 €, soit + 27 485€, grâce aux mesures de rationalisation des taux d'encadrement sur les activités jeunesse (hors conditions d'encadrement imposées pour les accueils de loisirs).



Les charges financières affichent cette année une augmentation notable (+32,78%) malgré une diminution de l'encours de dette de 16% (-891 000 €). Elles sont estimées à 172 611 € pour 2023.

Cette augmentation s'explique par la remontée des taux depuis début 2022, et notamment par celle du Livret d'Epargne Populaire, deux emprunts étant indexés sur cet indice.

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 est évalué à 2 721 015 €, en hausse de 1 300 000 € par rapport à l'exercice précédent.

La Ville retrouve un niveau de résultat équivalent à ceux de 2018 et 2019, les exercices 2020 à 2022 ayant été largement impactés par les crises sanitaire, économique et énergétique.

Pour autant, même si le budget consacré aux fluides est en diminution par rapport à 2022, les coûts de l'énergie demeurent élevés, et restent bien supérieurs à ceux d'avant crise (500 000 € en 2021, contre 800 000 € en 2023, après un pic à 1 250 000 € en 2022).

L'amélioration du résultat tient également au décalage de certaines opérations d'investissement, notamment le changement des menuiseries du groupe scolaire Lucie Aubrac, et les travaux de rénovation thermique de la Mairie, inscrits en 2023 mais qui seront réalisés en 2024. Les dépenses d'investissement mandatées en 2023 sont en diminution de 750 000 € par rapport à 2022.

C/Les prévisions 2024 (/budget 2023)

Les finances locales ont été largement impactées par les crises sanitaire, économique et énergétique en 2022, et, dans une moindre mesure, encore en 2023. L'amélioration du résultat 2023 permettra de porter

un plan d'investissement ambitieux, notamment en matière de sobriété énergétique et de transition environnementale.

Le budget 2024 s'articulera autour des axes principaux suivants :

- Intégrer la sobriété énergétique dans tous les projets : la Municipalité priorisera les investissements à but d'économies d'énergie (rénovation thermique des bâtiments, modernisation du réseau d'éclairage public, changement en LED des éclairages des bâtiments communaux, etc.),
- **Conforter l'existant**, en conservant des services publics de qualité à destination des mouvallois, malgré les hausses de prix impactant la section de fonctionnement,
- **Être proche des Mouvallois et assurer le bien vivre ensemble** avec les Conseils de Quartier et le soutien à la vie culturelle, sportive, éducative, festive ou solidaire,
- Entretenir notre patrimoine et rendre notre ville propre et agréable, en préservant nos équipements municipaux en bon état et en maintenant nos prestations de services dans les actions de propreté et d'aménagement des espaces verts,
- **Mettre en œuvre une politique de recherche de financement active** auprès des partenaires institutionnels.

NB: L'exercice 2024 étant celui de la bascule au Référentiel M57, certaines inscriptions peuvent être concernées par un changement de chapitre entre 2023 et 2024, notamment entre les chapitres 67 et 65 en dépenses, et 77 et 75 en recettes.

		BP + DM 2023	BP 2024	CROISSANCE %
(1)	Recettes de gestion	15 650 631 €	16 050 590 €	2,56%
	Recettes de gestion réelles	15 630 631 €	16 030 590 €	2,56%
	Dont 70-Produits des services du domaine et ventes diverses	1 822 120 €	1 904 660 €	4,53%
	Dont 73-Impôts et taxes	11 354 080 €	11 606 000 €	2,22%
	Dont 74-Dotations et participations	2 375 001 €	2 395 500 €	0,86%
	Recettes de gestion d'ordre	20 000 €	20 000 €	0,00%
(2)	Dépenses de gestion	15 399 969 €	15 666 819 €	1,73%
	Dépenses de gestion réelles	14 399 969	14 666 819 €	1,85%
	Dont 011-Charges à caractère général (fluides, prestations, fournitures, petit équipement)	3 925 103 €	3 803 524 €	-3,10%
	Dont 012-Charges de personnel	9 200 000 €	9 560 000 €	3,91%
	Dont 65-Autres charges de gestion courante (subventions aux associations, CCAS, OGEC)	1 213 595 €	1 243 295 €	2,45%
	Dont 014-Atténuations de recettes (prélèvement au titre de la loi SRU)	61 271 €	60 000 €	-2,07%
	Dépenses de gestion d'ordre	1 000 000 €	1 000 000 €	0,00%
(3) = (1)-(2)	Excédent brut de fonctionnement	250 662 €	383 771 €	53,10%
(4)	66-Charges financières (intérêts de la dette)	200 000 €	160 000 €	-20,00%
(5) = (3)-(4)	Capacité d'autofinancement	50 662 €	223 771 €	341,69%
(6)	77-Produits exceptionnels	35 000 €	- €	n.s.
(7)	67-Charges exceptionnelles	199 711 €	18 000 €	n.s.
(8)	78-Reprises sur amortissements et provisions (réel)	33 268 €	- €	n.s.
(9)	68-Dotations aux amortissements et provisions (réel)	10 000 €	10 000 €	0,00%
(10) = (5)+(6)- (7)+(8)-(9)	Financement propre des investissements	- 90 782 €	195 771 €	n.s.
(11)	002-Excédent antérieur reporté	1 443 293 €	2 721 015 €	88,53%

1				
(12) = (10)+(11)	021-Virement à la section d'investissement	1 352 511 €	2 916 786 €	115,66%
(13)	Recettes d'investissement (reports compris)	4 380 781 €	3 128 254 €	-28,59%
(14) = (12)+(13)	Autofinancement global	5 733 292 €	6 045 041€	5,44%
(15)	Emprunts nouveaux - montant maximum	600 000 €	1 000 000 €	
(16)	Dépenses d'investissements (reports compris)	6 333 292 €	7 045 041 €	11,24%
	Dont 16-remboursement en capital de la dette	900 000 €	900 000 €	0,00%
	Dont 001-Déficit d'investissement reporté	1 389 033 €	1 155 748 €	-16,79%
	Dont Dépenses d'équipement (hors reports)	2 492 511 €	4 371 786 €	75,40%
	Dont Dépenses d'équipement reportées	1 401 748 €	467 506 €	-66,65%
(17) = (14)+(15)-(16)	Résultat de clôture	- €	- €	

• Les recettes réelles de gestion 2024

Les recettes de gestion 2024 (ordre non inclus) sont estimées en hausse de 2,56% par rapport au budget 2023 total (BP + DM).

- Les produits des services du domaine et ventes diverses (chapitre 70) sont prévus en hausse de 82 540 €, compte tenu des prévisions de réalisation 2023 à environ 1 900 000 €.
- Les impôts et taxes (chapitre 73) sont proposés en augmentation de 2,22% (+251 920 €)

Le coefficient annuel de revalorisation des valeurs locatives des locaux à usage d'habitation s'établit à +3,8% (indexé sur l'inflation nov. 2022 à nov. 2023), générant un produit complémentaire de fiscalité directe locale de 320 000 € au profit de la Commune.

Les droits de Mutation à Titre Onéreux ont été revus à la baisse cette année encore. Alors que le produit 2022 dépassait 1100 000 €, le produit 2023 s'établit à 828 000 €, pour une prévision de 850 000 €. Il apparait donc prudent de réduire la prévision à 800 000€ pour 2024.

Les autres recettes inscrites au chapitre 73 (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire versées par la MEL, FPIC, TCFE, TLPE) sont prévues en stabilité.

- **Les dotations et participations (chapitre 74)** sont estimées en quasi stabilité (+0,86%, soit +20 500 €).

Les subventions de la CAF, conformément à la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG), sont estimées à 1 087 500 € en 2024, soit + 37 500 € par rapport à la prévision 2023.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est attendue en légère baisse (- 8 000 €), soit 750 000 €, compte tenu de la baisse de 12 000 € subie entre 2022 et 2023.

La Ville s'est vue notifiée sa sortie du dispositif du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP), soit une perte de recette de 4 000 € par rapport à 2023.

• Les dépenses réelles de gestion 2024

Les dépenses de gestion 2024 (ordre non inclus) sont proposées en augmentation de 1,85% (+ 266 850 €).

- **Les charges à caractère général (chapitre 011)** présentent une diminution de - 121 579 € par rapport à 2023, soit 3 803 524 €.

Les fluides restent cette année encore le principal poste de dépense de ce chapitre (prévision de 870 000 €, soit 23% du chapitre 011).

	Budget 2023	BP 2024	Variation en €
ELECTRICITE	600 000 €	470 000 €	- 130 000 €
Dont Bâtiments	450 000 €	350 000 €	- 100 000 €
Dont Eclairage Public	150 000 €	120 000 €	- 30 000 €
GAZ	426 283 €	350 000 €	- 76 283 €
EAU	50 000 €	50 000 €	- €

Le budget fluides est réduit de 206 000 € compte tenu de la signature des nouveaux contrats au 01/07/2023, avec des tarifs en baisse.

TARIFS CONTRACTUELS: PRIX FOURNITURE UNIQUEMENT (en € HT/MWh)

ELECTRICITE	Ancien contrat	Nouveau contrat	Variation
Eclairage Public	140,42 €	85,62 €	-39%
Bâtiments	387,24 €	187,36 €	-52%

	Moyenne B1/2022 (TPF)	Nouveau contrat EDF	Variation
GAZ	138,21€	65,00 €	-53%

Compte tenu de l'inflation, les divers comptes d'entretien de bâtiments, voiries, réseaux et terrains sont en hausse de 35 000 € (sur une base 2023 de 550 000 €) afin de pouvoir maintenir des prestations constantes.

Il en est de même pour le coût de la restauration scolaire (+5 000€) et des accueils de loisirs (+8 000 €, intégrant également la hausse de effectifs).

- La prévision des **charges de personnel (chapitre 012)** est portée à 9 560 000 €, soit +3,91% par rapport au budget primitif 2023 (pour mémoire 9 200 000 €). Cette prévision intègre :
 - l'effet année pleine de la dernière révision du point d'indice (+1,5% au 01/07/2023): + 65 000 €
 - l'effet année pleine de l'octroi au 01/07/2023 de points d'indices complémentaires pour tous les agents ayant un indice majoré inférieur à 375 : + 48 000 €
 - l'octroi de 5 points d'indice au 01/01/2024 à tous les agents : + 108 000 €
 - les différentes mesures de garantie individuelle du pouvoir d'achat des agents municipaux et les augmentations à venir du SMIC : + 100 000 €.

Cette prévision intègre également la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat qui sera proposée au vote du Conseil Municipal au cours du premier semestre 2024 (enveloppe prévisionnelle de 60 000 €).

- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) sont en augmentation de 29 700 €, soit +2,45%. Les subventions aux associations, au CCAS et la contribution au fonctionnement des écoles privées sont maintenues à leur niveau 2023.
 - L'augmentation correspond à un transfert entre chapitres 67 et 65 de certaines inscriptions suite au passage à la M57.
 - Subventions alarmes anti intrusion et cannes automobiles (9 500€)
 - Subvention acquisition composteur, récupérateur d'eau, destruction nid de frelons (2 500 €)
 - Participation accueils de losirs agents et vacances mouvallois (8 000 €)
 - Réaffectation de frais de licences informatiques auparavant imputés en investissement sur un compte 65 éligible au FCTVA
 - Les charges financières 2024 (chapitre 66)

Compte tenu du réaménagement des emprunts Banque des Territoires (cf. E – La structure et la gestion de la dette), les frais financiers sont attendus en baisse (prévision de 160 000 € en 2024, contre 200 000 € en 2023).

- Les dépenses exceptionnelles et les dotations aux amortissements et provisions
- Les dépenses exceptionnelles (chapitre 67) sont en nette diminution (-181 711 €) car ce chapitre comptabilisait en 2023 le remboursement du 1^{er} acompte du filet de sécurité perçu en 2022. Il comptabilisait par ailleurs des inscriptions budgétaires basculées au chapitre 67.
 Les 18 000 € inscrits en 2024 correspondent à une provision pour régularisation d'écritures comptables (annulations de titres sur exercice antérieur) inscrite tous les ans.
- **Le chapitre 68 (dotations aux amortissements et provisions)** est stable à 10 000 € pour anticiper un éventuel ajustement de la provision pour créances douteuses.

Nota Bene:

La Municipalité étudiant le scénario d'externalisation des activités Jeunesse (périscolaire, mercredis récréatifs, Espace Jeunes, ALSH et encadrement de la pause méridienne), la décomposition par chapitre des dépenses réelles de fonctionnement pourrait se trouver modifiée en cours d'exercice. La part des charges de personnel affectée à ces services (estimée à 1 340 000 € en année pleine) basculerait ainsi du chapitre 012 (charges de personnel) au chapitre 011 (charges à caractère général).

Si le projet aboutit, avec une date de démarrage à la rentrée scolaire de septembre 2024, une Décision Modificative serait nécessaire en cours d'exercice afin d'ajuster la répartition par chapitre de ces dépenses.

	Chapitre 011		Chapitre 012	
Hypothèse démarrage à septembre 2024 : 490 000 € de charges de personnel à transférer	Montant BP 2024	Part du chapitre dans les Dépenses Réelles de Fonctionnement	Montant BP 2024	Part du chapitre dans les Dépenses Réelles de Fonctionnement
Hors projet externalisation	3 803 524 €	26%	9 560 000 €	64%
Projet externalisation intégré	4 293 524 €	29%	9 070 000 €	61%

• Les recettes exceptionnelles et les reprises sur provisions

Les recettes liées aux remboursements d'assurances (35 000 €), auparavant créditées au chapitre 77, sont désormais imputées au chapitre 75 (Autres produits de gestion courante) en M57.

Compte tenu de ces prévisions, le financement propre des investissements (c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice, hors reprise du résultat antérieur), s'élève à 195 771 €.

A ce financement propre des investissements s'ajoute l'excédent antérieur reporté (compte 002), d'un montant prévisionnel de 2 721 015 € (soit 1,3M€ de plus qu'en 2023) pour constituer le virement à la section d'investissement (chapitre 021). Le virement 2024 atteint 2 916 015 €.

• Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement, reports compris et hors emprunt, sont estimées à 3 128 254 €.

- Le FCTVA 2024 est estimé à 370 000 €, sur la base des dépenses éligibles mandatées en 2022.
- Les subventions d'investissements notifiées mais pas encore versées sont intégrées aux reports pour un montant de 754 616€.

Enfin, sont inscrites les opérations d'ordre suivantes :

- Chapitre 041 opérations patrimoniales (100 000 €)
- Chapitre 040 opérations d'ordre de transfert entre sections (dotations aux amortissements : 1 000 000 €, prévision qui pourra être ajustée en cours d'année compte tenu des nouvelles modalités d'amortissement prorata temporis en M57.)

• Les dépenses d'investissement

Le remboursement en capital de la dette (900 000 €) est identique à 2023 puisqu'aucun emprunt nouveau n'a été conclu sur l'exercice.

Le déficit antérieur cumulé à financer passe de 1 389 033 € en 2023 à 1 155 748€ en 2024.

La capacité de financement des dépenses d'équipement (hors emprunt et hors subvention nouvelle) est estimée à 3 371 786 € € (contre 1 892 511 € en 2023).

Face à un patrimoine vieillissant, les besoins en rénovation sont conséquents.

Seront priorisés les investissements concourant à la **sobriété énergétique et à la transition environnementale**:

- Les travaux de rénovation du Groupe Scolaire Lucie Aubrac (changement des menuiseries):
 450 000 €
- Le changement des menuiseries de la façade avant de l'école maternelle Victor Hugo: 52 000 €
- La première phase des travaux de rénovation du Centre Petite Enfance Noëlle Dewavrin (changement des menuiseries, isolation, installations de chauffage): 400 000 €
- La première phase de la rénovation thermique de la Mairie, avec des investissements permettant également la production d'énergie : 600 000 €
- La 3^{ème} tranche des travaux de modernisation de l'Eclairage Public + le passage en LED de l'éclairage des bâtiments : 190 000 €
- Les investissements sur les installations de chauffage: 100 000 €
- Les travaux de réfection des toitures et d'isolation des bâtiments : 155 000 €
- La première tranche des travaux de réfection des cheminements du Parc du Hautmont : 70 000 €
- La végétalisation des cours de l'école Victor Hugo : 220 000 €
- La poursuite de la végétalisation et des aménagements du cimetière : 42 000 €

Une part des investissements sera consacrée à la **vidéoprotection**, avec l'optimisation du réseau de caméras, et la reconduction du financement des alarmes anti-intrusion et des cannes automobiles.

Un budget de 200 000 € sera consacré aux **enfouissements de réseaux** de la rue Jules Watteuw.

Les dépenses d'équipement intégreront aussi **l'entretien du patrimoine existant**, avec entre autres les rénovations des aires de jeux, l'achat de matériels et outillages techniques, de mobilier (écoles, restaurants scolaires, structures petite enfance), des travaux de plomberie, de peinture, de rénovation des revêtements de sol, des travaux dans les églises et autres bâtiments municipaux.

Un **socle d'investissements informatiques** de 114 000 € est à prévoir, notamment pour renforcer la sécurité informatique.

Les **budgets des projets participatifs des Conseils de Quartier** ont été sanctuarisés, à hauteur de 30 000 €.

Certains projets sont de nature à être éligibles aux enveloppes de subventions ouvertes par les partenaires institutionnels de la Ville: DETR, DSIL, Fonds Vert de l'Etat, Fonds de Concours Transition énergétique et Bas Carbone de la MEL, etc.

Néanmoins, dans l'attente des notifications, et par souci de prudence budgétaire, ces subventions potentielles ne peuvent pas être inscrites au BP 2024.

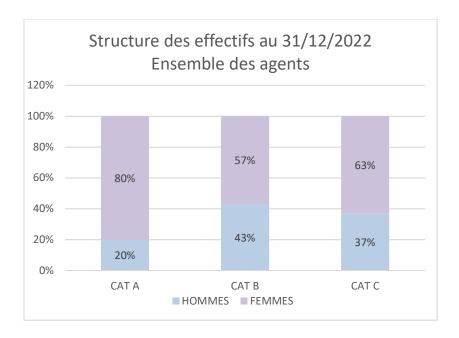
Afin de faire face à ces investissements d'envergure, et dans l'attente des notifications de subventions, un emprunt d'équilibre d'un montant maximal de 1 million d'euros pourra être inscrit au BP 2024, portant ainsi la capacité de financement des dépenses d'équipement à 4 371 786 €.

D/ Structure des effectifs et éléments relatifs à la paye

1) La structure des effectifs

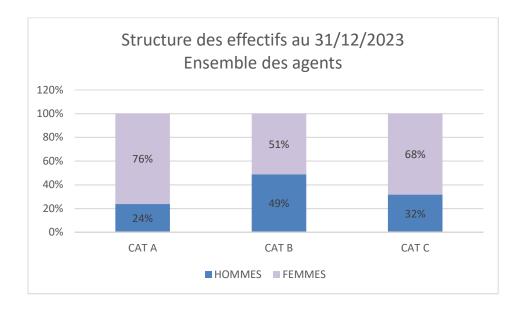
Situation au 31/12/2022

- 182 titulaires & stagiaires (+1)
- 135 non titulaires (-3)

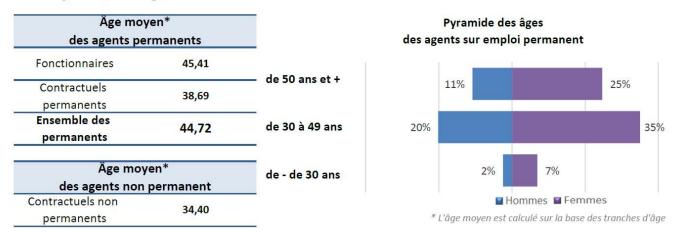


Situation au 31/12/2023

- 169 titulaires & stagiaires (-13)
- 128 non titulaires (-7)



En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans



Les recrutements prévus dans les années à venir seront des remplacements de postes devenus vacants et les départs ne sont pas systématiquement remplacés. Aucune création nette de poste n'est prévue. De plus, une attention toute particulière est portée au reclassement de personnel.

2) Eléments relatifs à la paye

- Situation au 31/12/2022

8,738 millions d'euros de masse salariale : 2,39 millions d'euros de charges patronales + 6,34 millions d'euros de traitement (dont 1,23 million d'euros de charges salariales). Soit 5,15 millions nets à payer virés sur les comptes des agents. Cela représente environ 349 paies par mois (-2) et 444 personnes payées au cours de l'année (-2).

- Situation au 31/12/2023

8,807 millions d'euros de masse salariale : 2,45 millions d'euros de charges patronales + 6,36 millions d'euros de traitement (dont 1,24 million d'euros de charges salariales). Soit 5,13 millions nets à payer virés sur les comptes des agents. Cela représente environ 321 paies par mois (-28) et 453 personnes payées au cours de l'année (+9).

3) Eléments de rémunération

	Projection compte administratif 2023
6331 – versement de transport	95 517,00 €
6332 – cotisations versées au F.N.A.L.	23 881,00 €
6336 – cotisations CNFPT et centre de gestion	94 379,00 €
6338 – autres impôts, taxes sur rémunérations	
64111 – rémunération principale	3 612 437,18 €
64112 – NBI, SFT et indemnité de résidence	147 579,20 €
64118 – autres indemnités	992 858,55 €
64131 - rémunérations	1 579 308,93 €
64138 – autres indemnités	0,00€
6417 - rémunérations des apprentis	28 806,98 €
6451 – cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	976 057,93 €
6453 – cotisations aux caisses de retraite	1 195 816,55 €
6454 – cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	62 940,00 €
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	13 978,00 €

4) Les heures supplémentaires rémunérées

Concernant les heures supplémentaires, la collectivité privilégie leur récupération plutôt que le paiement. Au vu des contraintes liées aux absences dans certains services en tension, la règle de 2022 selon laquelle au maximum 50 % des heures supplémentaires effectuées par un agent au cours d'un mois peuvent être payées a été assouplie dans certains services (Police Municipale, Régie Bâtiments, Régie Animation). Il est prévu un maximum de 25 heures supplémentaires par agent par mois.

En cas de paiement, les 14 premières heures sont majorées de 25%. Les 11 heures suivantes sont majorées de 27%. [Sauf les heures de dimanches et jours fériés, majorées des 2/3 et les heures de nuit (22h-7h) majorées de 100%.]

5) Les avantages en nature

 Logements concédés par nécessité absolue de service : gratuité du logement nu – Délibération d'octobre 2019

Nécessité absolue pour des raisons de sûreté, de sécurité et de responsabilité.

EMPLOI	DESIGNATION	ADRESSE
Adjoint Technique Concierge	Salle Bercker	574, rue de Tourcoing
Adjoint Technique Concierge	Fermette du Hautmont	11 Allée du Parc

Adjoint Technique Concierge	Complexe Sportif	Rue Mirabeau
Adjoint Technique Concierge	Espace Multi Sports	Rue des écoles
Adjoint Technique Concierge	L'étoile – Scène de Mouvaux	Place du cœur de ville

- **Logement concédé avec un bail précaire et révocable : l**'agent doit s'acquitter de 50 % de la valeur locative réelle du logement – Délibération de février 2016.

EMPLOI	DESIGNATION	ADRESSE
Adjoint Technique Concierge	Hôtel de Ville	42, Boulevard Carnot

- **Véhicule de fonction** : un véhicule Peugeot 3008 attribué au Directeur Général des Services.

6) La gestion du temps de travail

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la collectivité applique la loi 2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique, modifiant l'article 7-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale pour se conformer au temps de travail annuel légal.

Le temps de travail des agents à temps complet est de 1607 h / an.

Les agents non annualisés à temps complet travaillent 36 h / semaine et bénéficient en contrepartie de 6 jours de Récupération du Temps de Travail (RTT) / an. Les cadres effectuent 38 h de travail / semaine et bénéficient de 18 jours de RTT.

Les RTT des agents à temps partiel sont proratisées au regard de la quotité travaillée. Le temps de travail des agents à temps non complet étant inférieur au temps de travail légal, ils ne bénéficient pas de RTT.

Les agents annualisés à temps complet travaillent 1607 h / an et n'ouvrent donc pas droit aux RTT.

Les agents du pôle Espace Famille, Petite Enfance, Vie Scolaire, Jeunesse et Sport, du service Action Culturelle et Animation, de l'Ecole Municipale de Musique, de l'Ecole de Mode & Couture et de la Police Municipale sont annualisés.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, un logiciel de gestion automatisé du temps de travail a été mis en place, avec un principe de plages fixes / variables pour les services dont les obligations de service public le permettent.

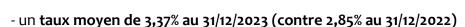
E/ La structure et la gestion de la dette : l'endettement de la commune est maîtrisé et la capacité de désendettement préservée

La Municipalité s'est efforcée à concilier une politique d'investissement forte et ambitieuse avec un endettement maîtrisé et une capacité de désendettement préservée. C'est ainsi qu'entre 2017 et 2021, la totalité des investissements a été autofinancée. En 2022, un recours limité à l'emprunt a permis de lancer les travaux de modernisation de l'Eclairage Public.

En 2023, compte tenu du décalage d'un certain nombre d'opérations, il n'a pas été nécessaire de mobiliser les 600 000 € d'emprunt prévus au BP.



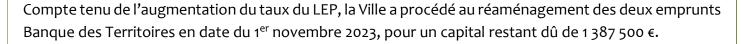
- 6 emprunts en cours au 01/01/2024
- Tous classifiés en 1A (charte Gissler)
- 3 emprunts à taux fixe
- 2 emprunts à taux révisable indexés sur le Livret A
- 1 emprunt à taux variable indexé sur l'Euribor 3 Mois
- une extinction de la dette au 01/09/2032
- une capacité de désendettement de 1,8 an au 31/12/2023.



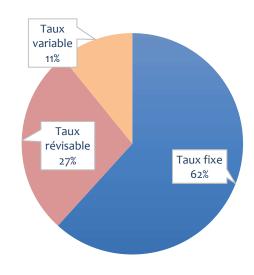
⇒ Dette à taux fixe : taux moyen de 1,75%

⇒ Dette à taux révisable : taux moyen de 6,55%

⇒ Dette à taux variable : taux moyen de 4,63%



- Conditions initiales: LEP + 0,55 % soit un taux de 6,55%
- Conditions suite au réaménagement : Livret A + 1,05%, soit 4,05%



Historique des index	Livret A	LEP
01/08/2015	0,75%	1,25%
01/02/2020	0,50%	1,00%
01/02/2022	1,00%	2,20%
01/08/2022	2,00%	4,60%
01/02/2023	3,00%	6,10%
01/08/2023	3,00%	6,00%

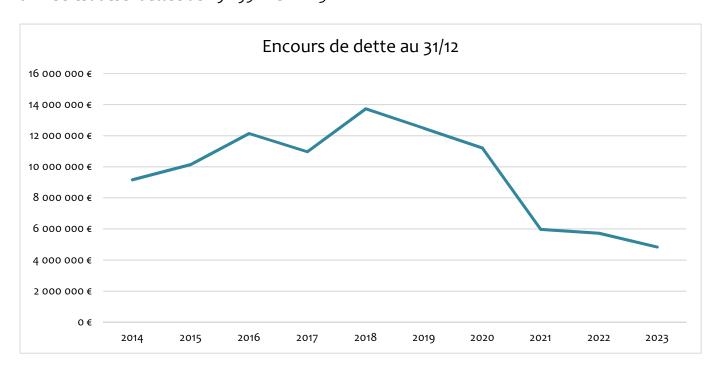
A taux constants, sur 188 000 € d'intérêts estimés jusque la fin des contrats, ce réaménagement permet d'économiser 67 000 €, soit -36%.

L'édition des avenants ayant été retardée, les échéances payées fin 2023 sur ces deux emprunts ont été calculées sur la base de leurs conditions initiales. La Banque des Territoires reversera donc le trop perçu à la Ville sur l'exercice 2024.

2) L'encours de la dette

A Mouvaux, l'encours de la dette au 31/12/2023 était de $366 \in$ par habitant, soit un total de $4836904,98 \in$, en diminution de -16% par rapport à 2022.

La Ville s'est désendettée de 890 952 € en 2023.



3) La capacité de désendettement

- o était au 31/12/2018 de 6,4 ans
- o était au 31/12/2020 de 4,6 ans
- o était au 31/12/2021 de 3,7 ans
- o était au 31/12/2022 de 5,4 ans
- o est au 31/12/2023 de 1,8 an.

La capacité de désendettement connaît une nette amélioration en 2023 grâce à la remontée de l'épargne brute (+ 1,6M €). Elle est bien en-deçà des seuils d'alerte (fixés à 12 ans), préservant ainsi une capacité d'emprunt pour la Ville.

III. PRESENTATION CHIFFREE DES GRANDES EVOLUTIONS DE 2018 A 2026

A/ Analyse rétrospective 2018-2023

Les éléments présentés ci-dessous reprennent les principaux agrégats financiers. Le détail des écritures peut être consulté dans les comptes administratifs.

Les éléments relatifs à l'exercice 2023 sont encore à ce stade prévisionnels et sont susceptibles de modification.

Analyse des comptes M14 en Euros	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	PROJECTION CA 2023
RECETTES DE GESTION	13 938 489	14 103 419	14 086 543	13 945 616	15 434 984	16 290 055
	1,20%	1,18%	-0,12%	-1,00%	10,68%	5,54%
Hors Mouvements d'ordre	13 934 191	14 102 584	14 082 233	13 943 946	15 434 148	16 287 633
	1,17%	1,21%	-0,14%	-0,98%	10,69%	5,53%
DEPENSES DE GESTION	11 941 529	12 445 841	12 005 079	16 737 773	14 679 293	13 906 521
	-1,34%	4,22%	-3,57%	-3,57%	-12,30%	-5,26%
Hors Mouvements d'ordre	11 628 931 -1,84%	12 107 901 4,12%	11 437 357 -5,54%	12 189 632 -5,54%	14 078 911 15,50%	13 307 214 -5,48%
Excédent brut de fonctionnement	1 996 960	1 657 578	2 081 464	-2 792 157	755 690	2 383 534
Produits financiers (76)	0	0	0	0	0	0
Charges financières (66)	252 587	231 064	192 894	128 312	129 994	172 611
	-12,47%	-8,52%	-16,52%	-33,48%	1,31%	32,78%
One and the discussion of	4 744 070	4 400 544	4 000 500	0.000.400	005.000	0.040.000
Capacité d'autofinancement	1 744 373 26,27%	1 426 514 -18,22%	1 888 569 32,39%	-2 920 469 -254,64%	625 696 -121,42%	2 210 923 253,35%
	20,2170	10,2270	02,0070	201,0170	121,1270	200,0070
Produits exceptionnels (77+78+79)	549 117	207 653	155 229	4 524 576	26 925	123 482
Charges exceptionnelles (67+68)	442 587	83 364	22 931	941 665	82 357	188 044
Financement propre des investissements	1 850 903			662 442	570 264	
Excédent antérieur reporté 002	361 411	2 212 224	2 474 225	3 526 788	2 526 476	1 443 293
Fin. propre des inve. avec excédent de fct (chap. 021)	2 212 314	3 763 028	4 495 092	4 189 230	3 096 740	3 589 654
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 295 584	3 332 915	2 789 298	8 709 708	3 982 287	4 079 635
	-9%	45%	-16%	212%	-54%	2%
Hors Mouvements d'ordre et RAR	730 599	895 209	450 097	649 108	497 056	979 050
	-6,82%	22,53%	-49,72%	44,22%	-23,42%	96,97%
Autofinancement global	4 507 898	7 095 944	7 284 391	12 898 938	7 079 028	7 669 289
	-37,64%					
Emprunts mobilisés 16R	4 000 000	0	0	0	600 000	0
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 743 981	4 621 718	3 757 603	10 372 285	6 235 735	4 948 274
	-16,35%		0.101.000		0 200 . 00	
Capital de la dette (dette existante) 16D	1 241 124	1 253 878	1 267 156	5 236 341	845 952	890 952
	5,60%	1,03%	1,06%	313,24%	-83,84%	5,32%
Acquisition et travaux (hors RAR) (20E+204E+21E+23E)	2 984 621	2 095 487	930 774	1 231 051	2 853 733	2 105 145
	-32,98%	-29,79%	-55,58%	32,26%	131,81%	-26,23%
Résultat de clôture hors RAR	2 763 917	2 474 225	3 526 788	2 526 653	1 443 293	2 721 015
Encours de dette		12 477 307		5 973 810		
	25%	-9,13%	-10,16%	-46,71%	-4,12%	-15,55%
Capacité de désendettement (en années)	6,69	7,07	4,57	3,67	5,35	1,79
Encours de dette par habitant	1 015			447	431	366
Evolution	27%	-9%		-47%	-4%	-15%
				., ,,		1576

B/ Analyse prospective 2024-2026

La présente prospective est construite sur les hypothèses suivantes, à partir de 2025 :

- Hors restes à réaliser
- Hors reprise du résultat antérieur, et donc des déficits d'investissements et excédents de fonctionnement
- Hors emprunts nouveaux
- En dépenses de fonctionnement :
 - Charges à caractère général (chapitre 011): + 2% par an
 - Charges de personnel (chapitre 012): +2,5% par an
 - Autres charges de gestion courante (chapitre 65): stable
 - Dépenses exceptionnelles (chapitre 67) et atténuations de produits (chapitre 014) : stable
- En recettes de fonctionnement :
 - Subventions et participations (chapitre 74): stable
 - Fiscalité (TH et TF): + 3% par an
 - Produits des services, domaines et vente (chapitre 70): +1% par an.
 - Atténuations de charge (chapitre 013): stable
- En investissement :
 - Les subventions d'équipement et fonds de concours ne sont pas comptabilisés puisque non notifiés, mais la Ville veille et répond à chaque appel à projet de ses partenaires institutionnels afin de limiter le recours à l'emprunt.

Il ressort de cet exercice une capacité de financement des dépenses d'équipement (hors emprunts nouveaux, hors subventions nouvelles **et hors reprise du résultat antérieur**) qui se situerait aux alentours de 500 000 € pour les exercices 2025 et 2026.

Aussi, compte tenu des tensions sur la section de fonctionnement, il est très probable que la Municipalité soit amenée à recourir à l'emprunt pour maintenir un niveau d'investissement suffisant afin d'entretenir, rénover et améliorer les performances énergétiques du patrimoine communal.

A noter que le reprise du résultat antérieur permet, selon l'historique des derniers exercices, de réinjecter 1,5M \in à 2,7M \in au budget suivant, ce qui ne peut être intégré à la présente prospective puisqu'elle dépend du taux de réalisation de chaque exercice.

Analyse des comptes M57 en Euros	ROB 2024	2025	2026
RECETTES DE GESTION	16 050 590	16 357 307	16 672 257
	2,18%	1,91%	1,93%
Hors Mouvements d'ordre	16 030 590 2,19%	16 337 307 1,91%	16 652 257 1,93%
DEPENSES DE GESTION	15 666 819	15 988 595	
Hors Mouvements d'ordre	0,34% 14 666 819 0,36%	2,05% 14 988 595 2,19%	2,02% 7 15 311 162 2,15%
Excédent brut de fonctionnement	383 771	368 712	,
Produits financiers (76) Charges financières (66)	160 000 -20%	185 000 15,63%	215 000 16,22%
Capacité d'autofinancement	223 771	183 712	146 095
Produits exceptionnels (77)	0	0	0
Charges exceptionnelles (67)	18 000	20 000	20 000
Reprise sur amortissement et provision (78 recette réelle)			
Constitution provision (68 dépense réelle)	10 000	10 000	10 000
Solde opérations exceptionnelles	- 28 000	-30 000	-30 000
Financement propre des investissements	195 771	153 712	116 095
Excédent antérieur reporté hors RAR Excédent antérieur reporté 002	2 721 015		
Fin. propre des inve. avec excédent de fct (chap. 021)	2 916 786	153 712	116 095
RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 128 254	1 450 000	1 450 000
Hors Mouvements d'ordre et RAR	-29% 405 000 -17%	-54% 350 000 -14%	0% 350 000 0%
Autres (dont 1068 excédent fct capitalisé) Excédent reporté (001)	868 639	-1470	078
Autofinancement global	6 045 041 <i>0</i>	1 603 712 -73,47%	1 566 095 -2,35%
Emprunts mobilisés 16R - PLAFOND	1 000 000		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 045 041	1 100 000	1 100 000
	0	-84%	0%
Capital de la dette (dette existante) 16D	900 000	950 000 <i>6%</i>	950 000 <i>0</i> %
CAPACITE DE FINANCEMENT DES DEP. D'EQUIPEMENTS HORS EMPRUNTS NVX	3 371 786	503 712	466 095
Acquisition et travaux (hors RAR) (20+204+21+23)	4 371 786 A déterminer selon ca		
Déficit reporté (001)	1 155 748		
Résultat de clôture	0	503 712	466 095
Encours de dette	4 836 905	4 936 905	3 986 905
	-16%	2%	-19%
Epargne brute Taux Epargne Brute	1 185 771 7,40 %	1 143 712 7,00 %	1 106 095 6,64%
Capacité de désendettement (en années)	4,1	4,3	3,6
Encours de dette par habitant	366	374	
Evolution	-16%	2%	-19%